



La lettre du patrimoine ACP

Marchés financiers :

La période estivale n'a pas été préjudiciable aux marchés financiers internationaux, bien au contraire, mais que dire de la rentrée?

Le mois de septembre l'annonce des plus moroses, l'épidémie reprend, les mesures de restriction de l'activité se multiplient.

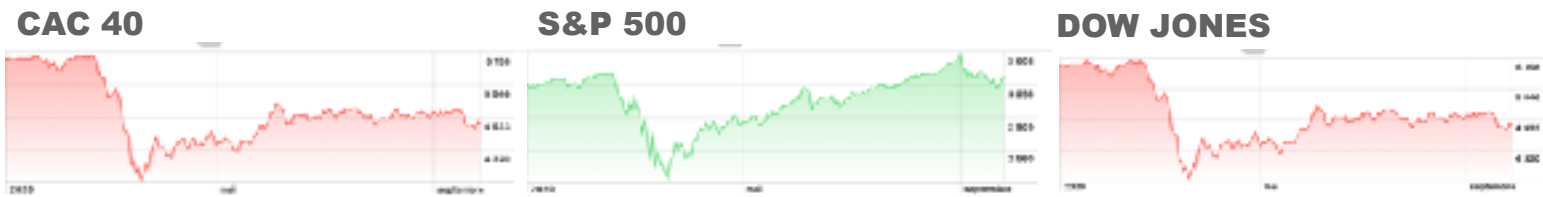
Wall Street additionne sa quatrième semaine de baisse au 21 septembre et l'indice français acte une baisse de 5% depuis le 14 septembre.

Les marchés sont influencés par la propagation du virus et fluctuent au gré de sa circulation.

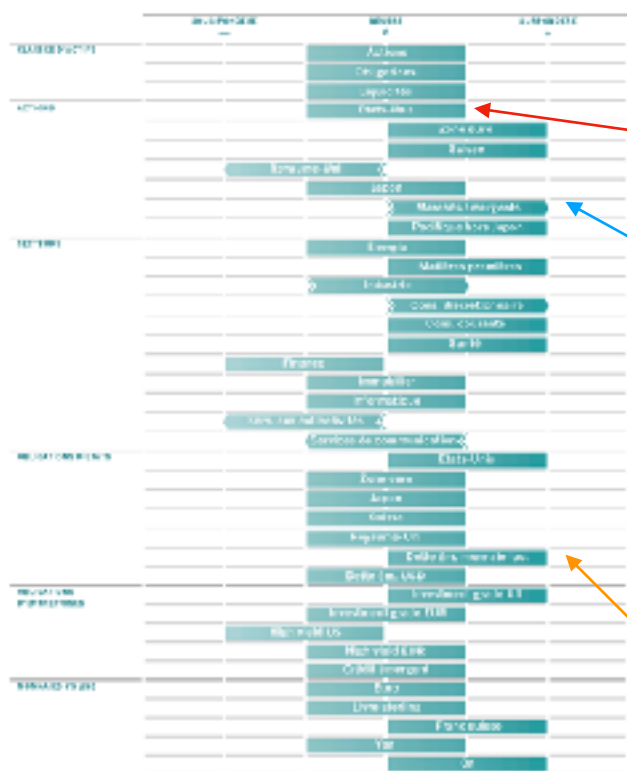
Sans visibilité quant à l'échéance de la disponibilité d'un vaccin, la simple idée d'un re-confinement généralisé fait vaciller les places boursières à travers le monde.

L'imminence des élections américaines renforce les tensions avec la Chine et pèse aussi sur les décisions des investisseurs.

Espérons que, cette échéance passée, les marchés d'actions se stabiliseront malgré des phases de volatilité prévisibles.



Les Classes d'actifs privilégiées par les gestionnaires :



La société de gestion PICTET AM souligne plusieurs points :

Le marché des actions américaines reste le plus onéreux de la planète et, à ce titre, il doit être légèrement sous pondéré.

Les actions des marchés émergents sont bien placées pour surpasser la majorité des titres équivalents des économies développées.

Le marché obligataire offre des options très limitées aux investisseurs qui recherchent des actifs défensifs à un prix raisonnable. Les rendements des obligations souveraines des marchés développés restent très minces voire négatifs.

Les obligations de pays émergents et de la Chine présentent un intérêt :

- Les premières parce qu'elles accusent un recul important et atteignent leur niveau le plus bas depuis 7 ans,
- La deuxième parce qu'elle offre encore un rendement de 3% et, à ce titre, représente une classe d'actifs attractive.

PER 1 an déjà

Le 1er octobre prochain, le Plan d'Épargne Retraite fêtera son premier anniversaire. L'occasion de faire un bilan de ce produit institué par la loi Pacte, qui semble avoir relevé le pari de rendre l'épargne retraite plus attractive.

A fin juin, la Fédération française de l'assurance dénombrait en effet 210.000 contrats souscrits, un début prometteur pour le gouvernement, dont l'objectif est de porter à 300 milliards d'euros l'encours de l'épargne retraite d'ici la fin du quinquennat.

Depuis le mois d'octobre dernier, notre cabinet vante le mérite du gouvernement qui a, selon nous, et c'est assez rare pour le souligner, anticipé tous les besoins des français qui épargnent pour leur retraite.

A nos yeux, le PER a des arguments pour convaincre, notamment en matière de souplesse avec la possibilité **de sortir en capital et plus seulement sous la forme d'une rente viagère.**

Il prévoit **une sortie de la totalité du capital constitué en cas d'achat d'une résidence principale;** cette dernière disposition est fondamentale et permet maintenant aux plus jeunes d'adopter un système d'épargne fiscalement très avantageux sans occulter leur objectif principal qui est, un jour, d'acheter le bien immobilier dans lequel ils vivront.

Il prévoit aussi des facilités de transfert depuis l'assurance-vie ou d'un PER vers un autre.

FCPI la réduction d'impôt redevient représentative

Le taux de réduction d'impôt passe de **18% à 25%**. Il sera valable pour les investissements réalisés d'ici à la fin de l'année.

La mesure était attendue de pied ferme. Trois ans après le vote du dispositif par le Parlement, l'augmentation du taux de la réduction d'impôts sur le revenu accordée aux particuliers investissant dans une petite et moyenne entreprise (PME) est enfin entrée en vigueur.

Notre partenaire EIFFEL investment group (ALTO) met à notre disposition un FCPI ouvrant droit **à une réduction de 22% du capital investi** en sélectionnant à hauteur de 88% du capital souscrit, des PME innovantes dans les secteurs de croissance tels que la technologie de l'information, les télécoms, l'électronique, les sciences de la vie.



H2O Asset Management reprise de la cotation

Le gestionnaire de fonds britannique H2O Asset Management, filiale de Natixis, a levé une partie du voile ce weekend sur la proportion des fonds liés au groupe Tennor, qui ont été gelés temporairement le 28 août, en vue d'être "cantonnés", puis « cédés ».

Les plus grosses proportions visées par le gel en cours touchent les trois fonds suspendus à la demande initiale du gendarme français des marchés (AMF) : Allegro (25 à 35%), Multibonds (20-30%) et MultiStratégies (10-25%).

Dès le 13 octobre prochain, les ventes et achats de parts sur les fonds suspendus de H2O pourront reprendre. H2O AM a donné plus de détails sur les actifs cantonnés qui représentent entre 1,3 et 1,9 milliard d'euros d'encours. La valorisation précise de ces actifs sera communiquée le 8 octobre, une fois la scission des portefeuilles terminée.

Un nouvel abattement de 100.000 euros sur les donations pour favoriser la relance

Le troisième budget rectificatif prévoit un abattement temporaire de 100.000 euros sur les donations. Les conditions pour l'obtenir : que le bénéficiaire crée son entreprise, construise sa résidence principale ou y réalise des travaux de rénovation énergétique. Ce nouvel abattement concerne les dons de sommes d'argent à un enfant, un petit-enfant, un arrière-petit-enfant, ou, à défaut, à un neveu ou une nièce.